

DEPARTEMENT DE LA REUNION  
VILLE DU PORT



**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du mardi 4 juin 2024**

Nombre de conseillers  
en exercice : 39

Quorum : 20

**A l'ouverture de la séance**

Nombre de présents : 24

Nombre de représentés : 08

**Mise en discussion du rapport**

Nombre de présents : 25

Nombre de représentés : 08

Nombre de votants : 32

**OBJET**

**Affaire n° 2024-065**

**COMPTE ADMINISTRATIF 2023  
BUDGET ANNEXE DU  
FOSSOYAGE**

**NOTA** : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal  
a été faite et affichée le 27 mai 2024.

- la liste des délibérations a été  
affichée à la porte de la mairie le 5  
juin 2024.

**LE MAIRE**



**Olivier HOARAU**

**L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE**, le mardi  
4 juin, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel  
de ville, après convocation légale sous la présidence de  
M. Olivier Hoarau, Maire.

**Secrétaire de séance** : Mme Annick Le Toullec.

**Étaient présents** : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick  
Le Toullec 1<sup>ère</sup> adjointe, M. Armand Mouniata 2<sup>ème</sup> adjoint,  
Mme Jasmine Béton 3<sup>ème</sup> adjointe, M. Bernard Robert 4<sup>ème</sup>  
adjoint, M. Wilfrid Cerveaux 6<sup>ème</sup> adjoint, Mme Mémouna  
Patel 7<sup>ème</sup> adjointe, M. Guy Pernic 10<sup>ème</sup> adjoint, Mme  
Catherine Gossard 11<sup>ème</sup> adjointe, M. Jean-Paul Babef, M.  
Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nagès, Mme Danila Bègue,  
M. Alain Iafar, Mme Brigitte Cadet, M. Zakaria Ali, M.  
Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, Mme Garcia  
Latra Abélard, M. Didier Amachalla, Mme Barbara  
Saminadin, Mme Aurélie Testan, M. Sergio Erapa, Mme  
Annie Mourgaye.

**Absents représentés** : Mme Karine Mounien 5<sup>ème</sup> adjointe  
par M. Bernard Robert, M. Mihidoiri Ali 8<sup>ème</sup> adjoint par  
Mme Mémouna Patel, Mme Bibi-Fatima Anli 9<sup>ème</sup> adjointe  
par M. Armand Mouniata, M. Franck Jacques Antoine par  
M. Jean-Max Nagès, Mme Claudette Clain Maillot par Mme  
Catherine Gossard, M. Fayzal Ahmed Vali par M. Henry  
Hippolyte, Mme Véronique Bassonville par Mme Aurélie  
Testan, Mme Pamela Trécasse par Mme Sophie Tsiavia.

**Arrivée(s) en cours de séance** : Mme Honorine Lavielle à  
17h09 (affaire n° 2024-064).

**Départ(s) en cours de séance** : Néant.

**Absents excusés** : Mme Gilda Bréda.

**Absents** : M. Patrice Payet, Mme Firose Gador, M. Bertrand  
Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme Patricia Fimar.

.....  
.....

**COMPTE ADMINISTRATIF 2023  
BUDGET ANNEXE DU FOSSOYAGE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-12, L.2121-14 et L.2121-31 relatifs au vote du compte administratif ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

**Vu** le compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par le comptable public ;

**Vu** le rapport présenté en séance ;

**Considérant** la désignation de madame Annick Le Toullec, 1<sup>ère</sup> adjointe, pour présider l'assemblée à l'occasion du vote du compte administratif ;

**Considérant** que le compte administratif est identique au compte de gestion dressé par le Comptable public ;

**Considérant** les motifs exposés au conseil municipal et après débat, hors de la présence de M. le Maire ;

**Considérant** l'avis favorable de la commission « Finances et Affaires Générales » réunie le 22 mai 2024 ;

**Après en avoir délibéré et à la majorité (1 abstention : Mme Annie Mourgaye),**

**DÉCIDE**

**Article 1 :** d'approuver le compte administratif 2023 du budget annexe Fossoyage ;

**Article 2 :** d'arrêter les résultats de l'exercice 2023 comme suit :

- en section de fonctionnement : 6 256,47 €,
- en section d'investissement : 0,00 € (pas de mouvement) ;

**Article 3 :** de maintenir le résultat de clôture d'un montant de 172 910,31 € au niveau de la section de fonctionnement ; ce montant sera repris en recettes, au chapitre 002 sur l'exercice 2024 ;

**Article 4 :** d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE**



**Olivier HOARAU**

## COMPTE ADMINISTRATIF 2023



### BUDGET ANNEXE DU FOSSOYAGE

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur le compte administratif du budget annexe du Fossoyage pour l'exercice 2023.

■ Compte tenu des réalisations en dépenses et en recettes et de la reprise de l'excédent antérieur reporté, il résulte pour l'année 2023 les éléments ci-après :

**En investissement**, il n'y a pas eu de réalisation au cours de l'exercice 2023. Le résultat est donc nul.

**En fonctionnement**, les recettes correspondent à la facturation des frais de fossoyage qui représentent un montant de 13 171,20 € (chapitre 70).

Les dépenses portent sur l'achat de vêtements de travail et de diverses fournitures, sur les frais bancaires liés au paiement par carte bleue par les administrés, (chapitre 011 : 1 447,45 €) ainsi que sur les admissions en non-valeur (chapitre 65 : 4 709,68 € - Délibération n° 2023-156).

Le tableau présenté ci-après par chapitre fait apparaître les réalisations de l'année 2023 (mandats et titres émis) ainsi que la reprise de l'excédent antérieur :

Chapitre	Total budget	Réalisations	Taux de réalisation
011 - Charges à caractère général	162 653,84	1 447,45	0,9%
65 – Autres charges de gestion courante	10 000,00	4 709,68	47,1%
67 - Charges exceptionnelles	2 000,00	68,60	3,4%
68 - Dotations aux provisions	1 000,00	689,00	68,9%
<b>Total dépenses</b>	<b>175 653,84</b>	<b>6 914,73</b>	<b>3,9%</b>
Chapitre	Total budget	Réalisations	Taux de réalisation
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	9 000,00	13 171,20	146,3%
002 - Résultat de fonctionnement reporté	166 653,84	166 653,84	100,0%
<b>Total Recettes</b>	<b>175 653,84</b>	<b>179 825,04</b>	<b>102,4%</b>

Le résultat de l'exercice est ainsi de 6 256,47 €.

Une fois pris en compte l'excédent reporté de 2022 (chapitre 002 : 166 653,84 €), le résultat de clôture présente un excédent de 172 910,31 €, qu'il convient d'affecter.

DEPENSES	RECETTES	SOLDE	
6 914,73	13 171,20	6 256,47	Résultat de l'exercice
	166 653,84	166 653,84	Reprise du résultat reporté
<b>6 914,73</b>	<b>179 825,04</b>	<b>172 910,31</b>	<b>Résultat de clôture</b>

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le compte administratif du budget annexe du Fossoyage pour l'exercice 2023 ;
- d'arrêter les résultats de l'exercice 2023 comme suit :
  - o en section de fonctionnement : 6 256,47 €,
  - o en section d'investissement : 0,00 € (pas de mouvement) ;
- de maintenir le résultat de clôture d'un montant de 172 910,31 € au niveau de la section de fonctionnement ; ce montant sera repris en recettes, au chapitre 002 sur l'exercice 2024 ;
- d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

## COMPTE ADMINISTRATIF 2023



### BUDGET ANNEXE DU FOSSOYAGE

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur le compte administratif du budget annexe du Fossoyage pour l'exercice 2023.

■ Compte tenu des réalisations en dépenses et en recettes et de la reprise de l'excédent antérieur reporté, il résulte pour l'année 2023 les éléments ci-après :

**En investissement**, il n'y a pas eu de réalisation au cours de l'exercice 2023. Le résultat est donc nul.

**En fonctionnement**, les recettes correspondent à la facturation des frais de fossoyage qui représentent un montant de 13 171,20 € (chapitre 70).

Les dépenses portent sur l'achat de vêtements de travail et de diverses fournitures, sur les frais bancaires liés au paiement par carte bleue par les administrés, (chapitre 011 : 1 447,45 €) ainsi que sur les admissions en non-valeur (chapitre 65 : 4 709,68 € - Délibération n° 2023-156).

Le tableau présenté ci-après par chapitre fait apparaître les réalisations de l'année 2023 (mandats et titres émis) ainsi que la reprise de l'excédent antérieur :

Chapitre	Total budget	Réalisations	Taux de réalisation
011 - Charges à caractère général	162 653,84	1 447,45	0,9%
65 – Autres charges de gestion courante	10 000,00	4 709,68	47,1%
67 - Charges exceptionnelles	2 000,00	68,60	3,4%
68 - Dotations aux provisions	1 000,00	689,00	68,9%
<b>Total dépenses</b>	<b>175 653,84</b>	<b>6 914,73</b>	<b>3,9%</b>
Chapitre	Total budget	Réalisations	Taux de réalisation
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	9 000,00	13 171,20	146,3%
002 - Résultat de fonctionnement reporté	166 653,84	166 653,84	100,0%
<b>Total Recettes</b>	<b>175 653,84</b>	<b>179 825,04</b>	<b>102,4%</b>

Le résultat de l'exercice est ainsi de 6 256,47 €.

Une fois pris en compte l'excédent reporté de 2022 (chapitre 002 : 166 653,84 €), le résultat de clôture présente un excédent de 172 910,31 €, qu'il convient d'affecter.

DEPENSES	RECETTES	SOLDE	
6 914,73	13 171,20	6 256,47	Résultat de l'exercice
	166 653,84	166 653,84	Reprise du résultat reporté
<b>6 914,73</b>	<b>179 825,04</b>	<b>172 910,31</b>	<b>Résultat de clôture</b>

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le compte administratif du budget annexe du Fossoyage pour l'exercice 2023 ;
- d'arrêter les résultats de l'exercice 2023 comme suit :
  - o en section de fonctionnement : 6 256,47 €,
  - o en section d'investissement : 0,00 € (pas de mouvement) ;
- de maintenir le résultat de clôture d'un montant de 172 910,31 € au niveau de la section de fonctionnement ; ce montant sera repris en recettes, au chapitre 002 sur l'exercice 2024 ;
- d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.